

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-COLOMBAN  
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire relative au programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027 du Conseil municipal de la Ville de Saint-Colomban, tenue le **mardi 10 septembre 2024 à 20h00**, à l'hôtel de ville, en salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et monsieur le conseiller:

Étienne Urbain, district 1	Valérie Gravel, district 5
Christiane Wilson, district 2	Ayla Scriven, district 6
Danielle Deraîche, district 3	Jessica Raby-Beaulieu, district 7
Sandra Mercier, district 4	Isabel Lapointe, district 8

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Xavier-Antoine Lalande, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Me Stéphanie Parent, directrice générale est présente.  
Me Catherine Séguin, greffière, est présente.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20h00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

**RÉSOLUTION 307-09-2024**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Valérie Gravel et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance.

**CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le Conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié conformément au règlement concernant la régie interne des séances du Conseil municipal et dans le délai prévu à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c.C-19)*.

**PÉRIODE D'INTERVENTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS**

La période d'interventions s'est tenue à 20h00.

Aucune intervention.

**PÉRIODE D'INTERVENTIONS DU PUBLIC RELATIVEMENT AUX  
SUJETS DE L'ORDRE DU JOUR**

La période d'interventions s'est tenue à 20h00.

Aucune intervention.

**RÉSOLUTION 308-09-2024  
ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025,  
2026 ET 2027**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les trois (3) exercices financiers subséquents:

Il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraîche et résolu unanimement:

**D'ADOPTER** le programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027.

**PÉRIODE D'INTERVENTIONS**

La période d'interventions s'est tenue à 20h40.

Aucune intervention.

**RÉSOLUTION 309-09-2024  
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 20h41 l'ordre du jour étant épuisé.

Il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

**DE LEVER** la présente séance.

\_\_\_\_\_  
Xavier-Antoine Lalande  
Maire

\_\_\_\_\_  
Catherine Séguin  
Greffière